Nations Unies A/ES-10/946–S/2023/547

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 21 juillet 2023, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

En prévision du prochain débat public trimestriel du Conseil de sécurité sur la question de Palestine, je me dois d'appeler votre attention sur les violations des droits humains perpétrées contre le peuple palestinien par Israël, Puissance occupante, qui s'emploie inexorablement à coloniser et annexer les terres palestiniennes. Israël n'a pas cessé un seul instant de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité contre notre peuple.

Depuis notre dernière lettre, des Palestiniens ont encore été tués ou blessés par les forces d'occupation israéliennes et les milices de colons, déplacés de force après la saisie ou la destruction de leurs biens, ou arrêtés et placés en détention, endurant autant d'actes de discrimination, d'humiliations et de souffrances qui découlent de cette occupation coloniale illégale et de ce régime d'apartheid.

Dans le camp de réfugiés de Jénine, la terreur et les ravages causés par les forces d'occupation israéliennes continuent de bouleverser l'existence et de détériorer considérablement les conditions de vie de milliers de civils, dont les habitations ont été détruites ou endommagées au cours de l'assaut israélien, nombre de quartiers ayant été réduits à l'état de ruines et privés d'accès à l'eau et à l'électricité. Comme l'ont signalé les entités des Nations Unies présentes sur le terrain, telles que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le camp de Jénine, où la population est visiblement traumatisée, offre un spectacle de désolation et de destruction généralisée.

Au cours de ces deux jours d'agression militaire, les soldats israéliens ont tué au moins 12 personnes, dont 4 enfants, et en ont blessé 140, dont certaines grièvement. Ils ont également démoli pas moins de 900 habitations, dont beaucoup sont désormais inhabitables, entraînant une fois de plus le déplacement forcé de

23-14441 (F) 010823 030823

familles de réfugiés. Témoin des terribles conséquences de cet assaut israélien, la Commissaire générale adjointe de l'UNRWA, Leni Stenseth, a déclaré : « Ces scènes de destruction m'ont choquée. Certaines habitations ont été réduites en cendres, des voitures écrasées contre des murs et des routes détériorées. Le centre de santé de l'UNRWA a été détruit. Mais ce que j'ai également vu, au-delà des dégâts physiques, c'est le traumatisme dans les yeux des résidents du camp qui avaient été témoins de cette violence. Je les ai entendu me dire qu'ils n'en pouvaient plus et qu'ils avaient peur ».

Décrivant les effets de l'agression sur les enfants en particulier, le Directeur des opérations de l'UNRWA en Cisjordanie, Adam Bouloukos, a déclaré : « Les enfants étaient secoués, sous le choc. Ils ne sont pas tous allés à l'école aujourd'hui, loin de là, car beaucoup n'ont pas osé sortir de chez eux. Dans une des classes que nous avons visitées, les élèves nous ont raconté qu'à peine 10 jours plus tôt, ils avaient enterré un camarade tué au cours d'une incursion… Il est très difficile pour les enfants de se rendre à l'école à pied car les routes principales sont toujours impraticables. Certains jeunes enfants se sont égarés alors qu'ils cherchaient à y aller par d'autres chemins. Nous avons vraiment craint pour leur sécurité en raison des risques liés aux munitions non explosées. La priorité est désormais de fournir un soutien mental et psychosocial à ces enfants afin de les aider à surmonter leur peur et leur angoisse ».

Tel est le calvaire que subissent régulièrement les Palestiniens sous l'occupation israélienne, exposés qu'ils sont en permanence à la violence et aux traumatismes, alors même que le droit international humanitaire prévoit la protection de la population civile palestinienne et l'interdiction des attaques contre les civils et les biens et infrastructures civils. Or, laissés sans protection et à la merci de cette occupation illégale, tandis que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, continue de ne pas respecter ses obligations, les Palestiniens – enfants, femmes et hommes – de la Palestine occupée continuent d'endurer les cycles incessants d'agression, de maltraitance et de destruction infligés par les forces d'occupation et les milices de colons, qui, ouvertement complices et avec l'aide de l'armée israélienne, agissent main dans la main, avec le plein appui et sous la direction du Gouvernement israélien, formant une force meurtrière déterminée à opprimer et à dominer le peuple palestinien, dont elles colonisent et annexent les terres.

Parmi les récentes victimes civiles de cette perpétuelle agression figurent trois hommes palestiniens, à savoir Hamza Maqboul et Khairi Shaheeen, tués par l'armée israélienne lors d'un raid à Naplouse, et Abdel Jawad Hamdan Saleh, âgé de 24 ans, tué par l'armée israélienne le 7 juillet dans le village d'Oum Safa, près de Ramallah. Quant à Bilal Qadah, âgé de 33 ans et père de trois enfants, blessé par balle, le 7 juillet, par l'armée israélienne à un poste de contrôle situé à proximité de Deïr Nizam, il a été abandonné sur le bord de la route où il est décédé, vidé de son sang, l'accès des ambulances ayant été entravé. Figurent également parmi ces victimes des jeunes palestiniens, à savoir Bader Al-Masri, âgé de 19 ans, tué hier, le 20 juillet, à Naplouse, au cours d'un autre raid des forces d'occupation israéliennes et des colons, et Mohammed Fuad Al-Bayyed, âgé de 17 ans, tué aujourd'hui même d'une balle dans la tête lors d'une nouvelle incursion des forces d'occupation à Oum Safa. Ces raids ont également fait plusieurs blessés parmi les civils, dont certains se trouvent dans un état critique, ayant été touchés à l'abdomen et au thorax.

À la douleur des familles endeuillées et de la société dans son ensemble face à la violation constante du droit à la vie par Israël s'ajoute le coût humain de l'occupation coloniale illégale et de l'apartheid, qui continue d'être supporté par les familles palestiniennes expulsées et les milliers de personnes ouvertement menacées de dépossession et d'expulsion. Chaque jour, des habitations sont saisies et démolies

et des Palestiniens transférés tandis qu'Israël continue de mener sa politique dite de « déplacement et remplacement », qui consiste à déplacer de force les Palestiniens pour les remplacer par des colons juifs, une pratique illégale qui vise en particulier Jérusalem-Est occupée, notamment les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan.

L'un des exemples les plus récents de ce révoltant état de fait est l'expulsion de la famille Sub Laban, qui, pendant 45 ans, s'était battue contre un harcèlement constant et avait résisté aux tentatives d'éviction entreprises par les colons. Le 11 juillet, les autorités israéliennes ont brutalement expulsé Nora Ghaith et Mustafa Sub Laban de leur habitation située dans la vieille ville de Jérusalem, dans laquelle ils vivaient depuis 70 ans, et autorisé les colons à s'en emparer.

L'expulsion de Nora et Mustafa, âgés de 68 et 72 ans, qui n'ont eu que quelques minutes pour récupérer de maigres effets personnels, se voyant contraints d'abandonner leurs meubles et d'autres biens, faisait suite à l'expulsion de six membres de leur famille, à savoir leurs enfants et petits-enfants, à qui un tribunal israélien avait interdit de vivre dans cette habitation. Le couple âgé a été expulsé à la demande des organisations de colons, qui harcelaient la famille Sub Laban et lui intentaient des procès depuis des années sur la base de lois discriminatoires s'appliquant uniquement aux Palestiniens et visant à expulser ces derniers de la ville, l'objectif étant, encore et toujours, de modifier la démographie, le caractère et le statut de la ville et du reste du Territoire palestinien occupé, en violation grave du droit international.

Le 12 juillet, des experts indépendants de l'ONU ont souligné que les expulsions de Palestiniens à Jérusalem-Est faisaient partie du dispositif d'apartheid d'Israël, lequel était conçu pour asseoir la mainmise des Juifs sur Jérusalem et y exercer une domination raciale. Ils ont également rappelé que le transfert par Israël de sa propre population vers le territoire occupé constituait une violation flagrante du droit international humanitaire et un crime de guerre, et que rien ne témoignait de manière plus flagrante de l'intention d'Israël d'annexer et de coloniser le territoire occupé, en violation du droit international.

Au vu de tous ces actes criminels et de l'instabilité croissante de la situation, le Conseil de sécurité ne saurait traiter la question de Palestine comme une affaire de routine. Il doit prendre des mesures sérieuses et concrètes pour faire appliquer ses nombreuses résolutions, y compris la résolution 2334 (2016), dans lesquelles il a affirmé le caractère illégal des politiques et pratiques israéliennes et exigé qu'il y soit mis fin. Face au mépris persistant d'Israël, le Conseil de sécurité et l'ensemble des organes et organismes compétents des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice, ainsi que tous les États, doivent agir immédiatement pour faire en sorte qu'Israël, Puissance occupante, réponde de ses actes, afin de rendre justice au peuple palestinien, de permettre à celui-ci d'exercer les droits inaliénables dont il est privé depuis longtemps, y compris le droit à l'autodétermination et le droit au retour, et d'assurer sa protection dans l'attente d'une solution juste.

La présente lettre fait suite aux 797 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet des injustices historiques que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 3 juillet 2023 (A/ES-10/945-S/2023/500), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques

des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**